



## Discrimination et refus de location puis je porter plainte ?

Par **mila586**, le **21/06/2010** à **10:44**

Bonjour,

il y a une semaine, nous avons visités mon fiancé et moi un appartement qui nous a énormément plus, nous avons déposé un dossier à l'agence qui nous a répondu que le propriétaire avait une assurance loyer impayé donc que l'on ne pouvait pas avoir de questionnaire et qu'il fallait faire la demande à l'assurance avec notre dossier pour voir s'ils acceptaient la location, et elle nous dit ça me tonnerais !!!

sachant que mon ami est en CDI 1500 brut et moi CDI aussi 1080 net pour un loyer de 570 euros

nous avons 1 enfant et je serais de nouveau en congé maternité mi août !

ma première question est : financièrement peut-on nous refuser l'appartement ?

ensuite en rentrant chez nous, en consultant nos e-mails nous sommes tombés de haut, le propriétaire de l'appartement nous a envoyé un mail par erreur (il était destiné à l'agence !) précisant qu'il fallait nous refuser la location car 2 enfants !!!!!!!!!!!!!!!

puis-je porter plainte pour discrimination ? ne vas-tu pas jouer sur le fait que nos salaires ne sont pas exorbitants ! ?

cest un peu long désolé :)

Par **francishop**, le **22/06/2010** à **21:15**

Bonsoir,

Côté salaire pas de soucis : Vous gagnez + de 4 fois le loyer.

Par contre, la surface de l'appartement?

Cordialement.

Par **mila586**, le **23/06/2010** à **20:30**

60 m2 pour la surface de l'appartement !  
ca peut jouer ?